

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 26 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR : ETS1625289A

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6111-1 et L. 6421-1 ;

Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2012 publié au *Journal officiel* du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2014 publié au *Journal officiel* du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2015 publié au *Journal officiel* du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 25 février 2016 publié au *Journal officiel* du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire nationale des certifications professionnelles ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 1 juillet 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
V	Cuisinier(e) entrepreneur(euse)	221t	5 ans	Centre de formation d'Alain Ducasse
V	Auxiliaire en prothèse dentaire (CTM)	331t	3 ans	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
V	Agent spécialisé en prévention sécurité	344t	4 ans	Assistance sécurité systèmes ; Sécoprotec - Sécoprotec formation
IV	Fleuriste (BTM)	211w	5 ans	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
IV	Installateur sanitaire (BTM)	227	3 ans	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
IV	Moniteur sportif de natation	335	3 ans	Fédération française de natation
IV	Maquilleur perruquier plasticien	336	2 ans	Studio M Lyon
III	Comédien	133	5 ans	Association compagnonnage
III	Assistant(e) technique des laboratoires parfum cosmétique et arômes	222s	5 ans	Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ISIPCA
III	Chargé de maintenance en environnement nucléaire	227r	4 ans	Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)
III	Responsable en cuisine gastronomique	221t	5 ans	Centre de formation d'Alain Ducasse
III	Diagnostiqueur (euse) immobilier	232	3 ans	SONELO

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
III	Dirigeant d'entreprise des territoires ruraux	310m-300	2 ans	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)
III	Assistant(e) en ressources humaines	315t	5 ans	CCI France – Réseau ESMASS
III	Monteur(euse) designer audiovisuel	323s	5 ans	Crea-image communication
III	Technicien(ne) d'exploitation des équipements audiovisuels	323m	5 ans	Institut national de l'audiovisuel (INA)
III	Technicien(e) d'exploitation son	323m	5 ans	Institut national de l'audiovisuel (INA)
III	Formateur mime	333 133	3 ans	Commedia
III	Animateur formateur des métiers de la beauté	336w	2 ans	Ecole technique privée d'esthétique et de coiffure Giorgifont (ETPEC Giorgifont)
II	Monteur(euse) - truiste en numérique d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles	133f 323	3 ans	Académie internationale des arts- Ecole supérieure d'études cinématographiques (Paris – ESEC)
II	Chef de projet en matériaux composites	225p	3 ans	Centre technique industriel de la plasturgie et des composites (CTIPC) - IPC, innovation plasturgie composite ; Compositec
II	Responsable en management opérationnel	310m	2 ans	EMD Ecole de management
II	Responsable en marketing, commercialisation et gestion	310m	2 ans	CCI France – Réseau EGC
II	Responsable en développement marketing et vente	310m	4 ans	ECORIS ; ICADEMIE éditions ; PRO systèmes ; Ecole finis-térienne de commerce et de gestion – EFCG ; Institut pour la formation et le conseil (IFC)
II	Responsable en management et gestion d'activité	310p	5 ans	Kedge Business School (Talence)
II	Responsable de la chaîne logistique	311p	5 ans	Ecole supérieure des Pays de la Loire (ESPL)
II	Responsable du transport multimodal	311p	3 ans	Groupe promotrans
II	Conseiller gestionnaire banque - assurance clientèle des particuliers	313	5 ans	Institut de formation du crédit agricole mutuel (IFCAM)
II	Conseiller clientèle gestionnaire banque-assurance des professionnels ou des agriculteurs	313	5 ans	Institut de formation du crédit agricole mutuel (IFCAM)
II	Coach professionnel(e)	315	3 ans	Université d'Aix-Marseille –Institut universitaire de technologie (IUT Aix-Marseille)
II	Adjoint(e) à la production et distribution d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles	323	3 ans	Académie internationale des arts - Ecole supérieure d'études cinématographiques (Paris – ESEC)
II	Adjoint(e) à la réalisation d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles	323v	3 ans	Académie internationale des arts - Ecole supérieure d'études cinématographiques (Paris – ESEC)
II	Gestionnaire de l'information	325	5 ans	Ecole de bibliothécaires documentalistes (EBD)
II	Musicothérapeute clinicien	331	3 ans	Université Paul Valéry Montpellier III
II	Concepteur développeur web	326n	5 ans	ARIES Rhône-Alpes ; ARIES PACA ; ARIES Toulouse
II	Responsable de dispositifs de formation	333p	5 ans	GIP FCIP Expérience –Centre académique de formation continue (CAFOC) de Nantes
II	Responsable développement hygiène propreté et services	343p	3 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la propreté - OC propreté
I	Expert(e) en analyse et conduite de l'action stratégique pour l'environnement (MS)	120g,	4 ans	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement - AgroParisTech
I	Manager opérationnel d'unité technique	200	5 ans	Institut polytechnique de Grenoble ; Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble (CCI de Grenoble) - Grenoble école de management (Grenoble EM)
I	Manager des process de création et de développement des produits parfum, cosmétique et arômes.	222p	5 ans	Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ISIPCA

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
I	Expert en création et ingénierie de produits alimentaires (MS)	221	3 ans	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) ; Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - Ecole Grégoire-Ferrandi
I	Expert en efficacité énergétique en rénovation des bâtiments (MS)	227	5 ans	Ecole des mines de Saint-Etienne
I	Manager des achats et de la chaîne logistique – Supply chain (MS)	310	5 ans	Audencia business school
I	Manager de projets internationaux	310	3 ans	Association pour la promotion des techniques internationales de management APTIM
I	Consultant en management de projets	310n	5 ans	Ecole supérieure des Pays de la Loire (ESPL)
I	Gestionnaire santé sécurité et environnement et risques industriels	310m	5 ans	Mines ParisTech
I	Manager produits et marketing	312	5 ans	ESGCV – MBA ESG
I	Manager en marketing du luxe	312	5 ans	ESGCV – MBA ESG
I	Manager du développement commercial	312	5 ans	Institut des professions des affaires et du commerce (IPAC)
I	Manager du développement d'affaires internationales	312	3 ans	Universal Education Group - Institut de langues et de commerce international
I	Expert(e) en gestion de patrimoine	313	1 an	Université d'Auvergne (UdA) – Clermont Ecole universitaire de management (EUM)
I	Expert(e) en ingénierie financière et fiscale (MS)	313p	5 ans	Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ESCP Europe
I	Expert en banque et ingénierie financière (MS)	313p	5 ans	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Toulouse - Toulouse Business School (TBS)
I	Expert en infrastructures de réseaux et en services associés (MS)	326n	5 ans	Institut mines télécom
I	Manager d'entité de santé (MS)	331p	5 ans	Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ESCP Europe
I	Manager d'établissements gérontologiques	330	3 ans	Association nationale de formation en gérontologie (ANFG)

Art. 2. – Les certificats de qualification professionnelle ci-dessous énumérés sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et de la durée.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
Technicien(ne) – vendeur(euse) produits sports (maîtrise professionnelle) option produits sports de raquettes, option produits sports de glisse, option maintenance cycle, option produits running/course à pied	250w 312t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle des articles de sports - équipements de loisirs (CPNEFP sports-loisirs) - Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS)
Animateur des activités gymniques	335t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de gymnastique
Animateur de badminton	335t	5 ans 22	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de badminton
Cartographe de carte de course d'orientation	335t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de course d'orientation

Art. 3. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 novembre 2012 susmentionné, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 27 novembre 2012)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Manager directeur d'unité opérationnelle	Audencia group	Audencia business school

Art. 4. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 janvier 2014 susmentionné, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 20 janvier 2014)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Concepteur rédacteur	SKEMA business school	SUP DE PUB
Concepteur (trice) en communication visuelle	SKEMA business school	SUP DE PUB

Art. 5. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2015 susmentionné, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 26 novembre 2015)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Responsable de communication	Audencia group	Audencia business school
Manager d'un centre de profit	Audencia group	Audencia business school

Art. 6. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 février 2016 susmentionné, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 25 février 2016)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Coach professionnel	MHD Formation	MHD Formation – Ecole française de coaching

Art. 7. – La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur
 des politiques de formation
 et du contrôle de la délégation générale
 à l'emploi et à la formation professionnelle,*
 C. PUYDEBOIS

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 27415

Intitulé

Moniteur sportif de natation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération française de natation	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel des activités de la Natation :

Il accueille, encadre, initie, entraîne, coordonne en responsabilité au sein des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation. Il accompagne en responsabilité, un groupe de sportifs lors de compétitions ou de stages. Il exerce ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la fédération. Les activités visées par le Moniteur Sportif de Natation sont classées en quatre grands groupes et ne sont pas hiérarchisées. Apparaît ci dessous un résumé de la fiche descriptive d'activité.

- 1) Accueil et gestion d'un public, de tuteur d'un stagiaire
 - 2) Encadrement en sécurité dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
 - 3) Prise en compte des règlements techniques, sportifs et garantie de sécurité pour les pratiquants et les tiers
 - 4) Coordination de la mise en oeuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club
- Sa responsabilité s'exerce sur le plan pédagogique, technique et logistique dans le cadre de sa mission. Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Les capacités attestées :

- Accueillir le public dans le cadre de l'ENF et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional
- Assurer la gestion administrative et technique du public dans le cadre de l'ENF et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional
- Participer à la promotion et au développement de son activité au sein du club
- Contribuer à la formation fédérale
- Concevoir un projet d'action dans le cadre de l'ENF et d'un pratique compétitive jusqu'au niveau régional
- Conduire un projet d'action dans le cadre de l'ENF et d'un pratique compétitive jusqu'au niveau régional
- Evaluer les effets de son action pédagogique
- Maitriser le test de l'ENF3 Pass'compétition et les règlements FINA de sa discipline
- Prévenir les comportements à risque

Intervenir en cas d'incident et d'accident
Animer l'équipe pédagogique
Gérer la logistique
Réguler la mise en oeuvre du projet pédagogique de l'ENF

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les activités s'exercent principalement dans le cadre des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation.

Selon les activités exercées, différentes appellations sont possibles : éducateur, entraîneur, responsable pédagogique. Dans chacune de ces appellations on peut envisager un niveau de responsabilités du et dans le métier, différent selon le public encadré et son niveau de pratique.

Ainsi, afin de saisir les nuances entre ces différentes appellations, la FFN donne les définitions suivantes :

- Educateur : il intervient principalement sur des missions d'enseignement sportif dans le cadre de l'Ecole de Natation Française. Sa mission consiste à amener l'enfant vers un savoir nager sportif construit autour de 3 étapes.
- Entraîneur : il intervient principalement sur des missions d'entraînement sportif et/ou dans le cadre d'une pratique compétitive officielle auprès de différents niveaux de groupes et catégories d'âge.
- Responsable pédagogique : Il est responsable de l'ensemble des éducateurs intervenant sur l'Ecole de Natation Française du club. Il conçoit le projet pédagogique de l'ENF, coordonne sa mise en oeuvre et l'équipe pédagogique des éducateurs.

Parmi les trois principales appellations (éducateur – entraîneur – responsable pédagogique) que l'on rencontre au sein des différentes structures employeur, plusieurs situations professionnelles peuvent se présenter dans le cumul des activités pédagogiques et le niveau de responsabilités

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives et donc des Activités Aquatiques et de la Natation est une profession réglementée par le Code du sport.

Code du sport article L212-1 : « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L 335-6 du code de l'éducation (...) »

Les conditions et limites d'exercice accordées aux détenteurs d'une qualification répondant à l'article L 212-1 du code du sport sont définies par arrêté dit Annexe II.

Le titulaire de la certification exerce ses activités d'encadrement dans ce cadre réglementaire défini par le code du sport. La filière aquatique présente également une spécificité quant à la surveillance du lieu de pratique, c'est ainsi que le titulaire de la certification assure la sécurité des pratiquants et des tiers tel que défini dans le cadre réglementaire des activités aquatiques et de la natation.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification comprend trois épreuves permettant de valider l'ensemble des compétences attendues du Moniteur Sportif de Natation :

Epreuve 1 permettant de valider la capacité du candidat à participer au fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial :

- rédaction d'un dossier portant sur le fonctionnement de la structure et le rendu de l'expérience ET
- rédaction d'un dossier portant sur la coordination de la mise en oeuvre du projet pédagogique et le rendu de cette expérience

Epreuve 2 permettant de valider la capacité du candidat à encadrer en sécurité les activités :

- Conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien
- Conduite d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien

Epreuve 3 permettant de valider la capacité du candidat à maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

- Réalisation d'un test de sécurité sur une distance de 50 mètres
- Entretien portant sur la prévention des comportements à risque et sur les techniques et principes d'action de sa discipline
- Validation du test de l'ENF3 Pass'Compétition de sa discipline.

Descriptif de la procédure VAE permettant d'obtenir la certification :

Pour effectuer une demande de validation des acquis de l'expérience du diplôme de Moniteur Sportif de Natation de la Fédération Française de Natation, la personne doit :

- être licencié(e) à la FFN,
- remplir un dossier de validation des acquis, disponible auprès de l'ERFAN de sa région,
- être titulaire du titre d'assistant évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3,
- produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté

dans l'eau ou réussir avant la délivrance du diplôme un test de sécurité correspondant à celui fixé dans les prérequis à l'entrée en formation du Moniteur Sportif de Natation,

- justifier d'une expérience correspondant aux compétences visées dans le diplôme de Moniteur Sportif de Natation : 1680 heures réalisées au cours des 4 dernières années précédant la demande.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	COMPOSITION DES JURYS	
	OUI	NON
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle		X

Par expérience dispositif VAE prévu en 2009 X

Pour la procédure de la VAE, le jury plénier est composé de manière identique à celle des autres voies d'accès à la certification, soit comme le prévoit l'article R335-8 du code de l'Education, d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés et en veillant à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur sportif de natation" avec effet au 02 janvier 2011, jusqu'au 04 octobre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

david.nolot@ffnatation.fr
infan@ffnatation.fr

Fédération Française de Natation

Lieu(x) de certification :

Fédération française de natation : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [PANTIN]

Les organismes de formation de la FFN peuvent être habilités pour mettre en oeuvre la formation et le processus de certification national du Moniteur Sportif de Natation.

Pour autant, seul le siège de la FFN est compétent pour organiser le jury plénier afin de valider la certification, proclamer les résultats et éditer les diplômes :

Fédération Française de Natation
14 rue Scandicci
93508 PANTIN Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La FFN dispose d'un réseau d'organismes de formation pouvant mettre en oeuvre la formation permettant d'accéder au diplôme de Moniteur Sportif de Natation.

Ce réseau est composé d'un Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN), situé au siège de la FFN à Pantin, et de 27 Ecoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) rattachées aux Comités Régionaux de Natation.

Ci-après figurent les adresses de ces organismes de formation :

ERFAN Alsace - Mulhouse
ERFAN Aquitaine - Bordeaux
ERFAN Auvergne - Vichy
ERFAN Bourgogne - Dijon
ERFAN Bretagne - Chartres de Bretagne
ERFAN Centre - Parçay Meslay
ERFAN Champagne-Ardenne - Chalons en Champagne
ERFAN Côte-d'Azur - Mandelieu la Napoule
ERFAN Dauphiné Savoie - Eyben
ERFAN Franche Comté - Besançons
ERFAN Ile de France - Paris 20e
ERFAN Languedoc Roussillon - Montpellier
ERFAN Limousin - Limoges
ERFAN Lorraine - Tomblaine
ERFAN Lyonnais - Lyon
ERFAN Nord Pas de Calais - Marcq en Baroeul
ERFAN Normandie - Caen
ERFAN Pays de Loire - Nantes
ERFAN Picardie - Amiens
ERFAN Poitou Charentes - Poitiers
ERFAN Provence - Marseille
ERFAN Midi Pyrénées - Toulouse
ERFAN Nouvelle Calédonie - Nouméa
ERFAN Guadeloupe - Les Abymes
ERFAN Martinique - Fort de France
ERFAN Guyane- Cayenne
ERFAN La Réunion - Sainte Clotilde
ERFAN Tahiti
INFAN - Pantin

Historique de la certification :